

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2022

VISANT À GARANTIR L'ACCÈS À L'EAU POTABLE PAR LA GRATUITÉ DES MÈTRES
CUBES VITAUX - (N° 325)

Tombé

AMENDEMENT

N° CD50

présenté par
M. Amard, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 11, supprimer les mots :

« et de l'assainissement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel. La part assainissement de la facture n'est pas concernée par cette proposition de loi. Autant en supprimer la référence.